

Date d'envoi de la convocation par voie dématérialisée : le 21 mai 2025

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 du mois de mai à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville, Salle du conseil municipal de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Présents : 18 M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, Mme Prune MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Adjoints.

M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, M. Maxime PELLICER, M. Christian BOURRICAUD, M. Jean-François BEAUCAMP, M. Jean-Yves MAS, Mme Hélène LEBLANC et M. Cyril CAMU, Conseillers municipaux.

Absents et représentés : 8
Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO, qui a donné procuration à M. Adrien DEBEVER ;
Mme Victoria FUSTER, qui a donné procuration à M. Cyrille RENELEAU ;
M. Patrick MORISSET, qui a donné procuration à Mme Corinne FRITSCH ;
Mme Amandine VIGNERON, qui a donné procuration à M. Hervé CAZENAVE ;
Mme Anne ESCOLA, qui a donné procuration à Mme Prune MARZAT ;
M. René MAGNON, qui a donné procuration à M. Philippe WILHELM ;
Mme Michèle VIGNEAU, qui a donné procuration à M. Laurent PEYRONDET ;
Mme Lydia LESCOUBE, qui a donné procuration à Mme Hélène LEBLANC.

Absente et non représentée : 1
Mme Hélène CROMBEZ (excusée).

Mme Jacqueline HOFFMANN est élue secrétaire de séance.

DL27052025-31 : Effacement des réseaux aériens d'électricité basse tension, d'éclairage public et de téléphonie sur les voies Rue René Marthiens, Rue Raymond Poincaré, Rue des Frères Estrades, Rue Guérin et Rue Jean Michel

Rapporteur : [Monsieur Philippe WILHELM](#)

La commune de Lacanau a projeté un programme pluriannuel d'investissement en matière de rénovation de voirie portant sur les rues suivantes :

- Rue René Marthiens
- Rue Raymond Poincaré
- Rue des frères Estrades
- Rue Guérin
- Rue Jean Michel

Ce programme doit permettre de promouvoir toutes les mobilités et ainsi valoriser le cadre de vie des canalais. La volonté est de pouvoir intervenir globalement sur ces voiries avec au-delà des aménagements de surface, la prise en compte de tous les réseaux.

Compte tenu de la présence de réseaux aériens d'électricité basse tension, d'éclairage public et de téléphonie sur ces voies, la commune souhaite donc poursuivre ses investissements en matière d'effacement des réseaux.

Pour garantir la faisabilité de ce programme d'enfouissement, la ville a sollicité le soutien et l'accompagnement du syndicat intercommunal d'Electrification du Médoc (S.I.E.M).

Conformément aux règles d'intervention du S.I.E.M, une étude d'avant-projet a ainsi été demandée à Enedis.

Le montant estimatif des travaux d'enfouissement du réseau électrique basse tension a donc été estimé par Enedis, par rue comme suit :

- Rue René Marthiens à 140 000 € H.T, répartis en 2 affaires financières de 70 000 € H.T
- Rue Raymond Poincaré (y compris Impasse Gambetta et Rue Lagueyte) à 130 000 € H.T, répartis en 2 affaires financières de 65 000 € H.T
- Rue Jean Michel à 60 000 € H.T, répartis en 1 affaire financière de 60 000 € H.T
- Rue des Frères Estrades à 90 000 € H.T, répartis en 1 affaire financière de 70 000 € H.T, 20 000 € H.T restant à la charge de la commune
- Rue Guérin à 50 000 € H.T, répartis-en 1 affaire financière de 50 000 € H.T

ENEDIS et le SIEM participeront à hauteur de 60 % du montant hors taxe des opérations citées ci-avant lorsque ces travaux auront été inscrits et retenus au programme du Syndicat d'électrification. La commune supportera le reste à sa charge de 40 % du montant hors taxe des travaux.

L'objectif pour la commune est de pouvoir réaliser ce programme de travaux ambitieux sur les 3 prochaines années 2026-2029 dans la continuité de l'action engagée depuis 10 ans.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis de la commission bâtiments, voirie et réseaux divers du 19 mai 2025,

VU l'avis de la commission finances, marchés publics et ressources humaines en date du 20 mai 2025,

CONSIDERANT la nécessité d'autoriser le société ENEDIS et le S.I.E.M à réaliser ces travaux,

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20250603-DL27052025-31-DE
Date de réception préfecture : 03/06/2025

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré :

ARTICLE 1

DECIDE du principe des opérations d'enfouissement des réseaux des différentes tranches ci-dessus listées.

ARTICLE 2

AUTORISE le lancement des études techniques.

ARTICLE 3

ACCEPTÉ de supporter le coût des études techniques si le Conseil municipal décide de ne pas donner de suite à tout ou partie des opérations.

ARTICLE 4

ACCEPTÉ les coûts d'objectif et les plans de financements des différentes opérations.

ARTICLE 5

DECIDE des travaux.

ARTICLE 6

DELEGUE la maîtrise d'ouvrage à ENEDIS.

ARTICLE 7

AUTORISE Monsieur le Maire à verser, sur émission des titres de recette du S.I.E.M les participations due par la Commune.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

Le Secrétaire de séance

Jacqueline HOFFMANN



Le Maire

Laurent PEYRONDET



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le :

Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le :

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20250603-DL27052025-31-DE
Date de réception préfecture : 03/06/2025

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20250603-DL27052025-31-DE
Date de réception préfecture : 03/06/2025